



L'ÉCHO CHIRACOIS

n°15 - année 2023





Sommaire



la vie municipale

Le bilan financier p. 4
Le P.V. du Conseil municipal p.5

l'actu

Les réalisations p. 10
Les projets p. 12
Le carnet p. 12
Les infos p. 13
Fiche d'alerte - gendarmerie p. 14
L'agenda p. 15

les assos et entreprises

La Récréé chiracoise p. 16
Anne-Claire et Estelle p. 16
La pétanque chiracoise p.16
Country Roots p. 17
La Maison des assistantes maternelles p. 17
L'animation chiracoise p. 17
Les involtes p. 17

le mag

Le ciel à Chirac-Bellevue p. 18
La menterie à la veillée p. 20
La recette p. 22
La pensée positive p. 23

l'utile

Les contacts et les horaires horaires p. 24

Edition :
Ville de Chirac-Bellevue
© Illustrations :
Sauf indication :
Mairie de Chirac-Bellevue,
François Watier
Reprographie :
MP DESIGN 19, St-Angel



le mot du maire

Cette année a été marquée par un été chaud et des feux de forêt dévastateurs. Les causes sont nombreuses et les solutions complexes. Par ailleurs trop d'élus ont été pris à partie dans le pays. Nous devons réfléchir à notre mode de vie.

Comme le disait Jacques Chirac, arrêtons de "regarder ailleurs pendant que notre maison brûle". Nous nous rendons compte que notre république est précieuse, mais plus fragile qu'il n'y paraît.

Notre commune est encore préservée de ces événements, mais restons vigilants et évitons, grâce à nos liens, que la gangrène nous rattrape.

Au cours de cette année 2023, nous avons œuvré à la réalisation de nombreux projets modestes, mais qui tendent à améliorer notre cadre de vie.

La fin de l'année a été particulièrement riche en animations. Nombreux sont les Chiracois qui se sont réunis pour participer à la décoration de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour la plus grande joie de nos enfants.

De nombreux projets vont aboutir durant cette année 2024 :

- la pose de bordures sur la D982 à la Croix du Clos qui permettra de limiter la vitesse à 70 km/h,
- la rénovation de nos logements,
- l'amélioration énergétique,
- l'amélioration de l'éclairage public.

Merci aux bénévoles qui font vivre notre commune en nous réunissant autour du feu de la Saint-Jean, en fleurissant notre village, en animant les fêtes de fin d'année, et de bien d'autres manières.

Merci à toutes les personnes, élus et employés, qui contribuent au rayonnement de notre commune.

Souhaitons que cette dynamique perdure.

Bonne année 2024.

Robert GANTHEIL

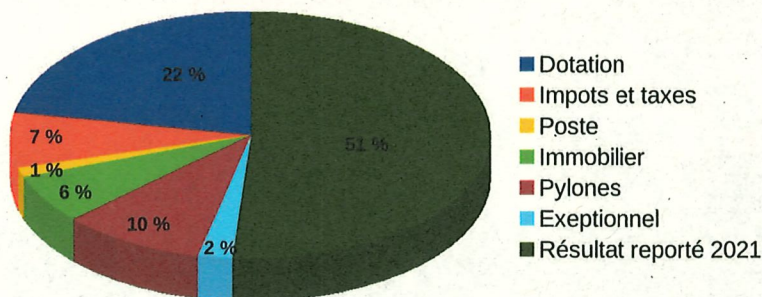


le bilan financier 2022

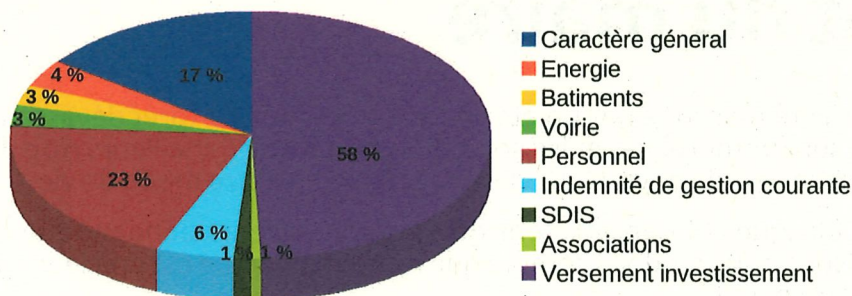
Le fonctionnement dégage un excédent de 149 530,00 € et les investissements un excédent de 45 000 €.

La santé financière de la commune est satisfaisante, comme l'illustre sa bonne Capacité d'Autofinancement (C.A.F.).

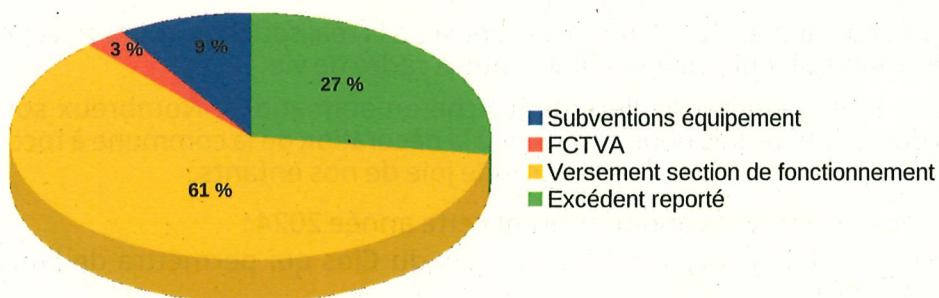
Fonctionnement - Recettes



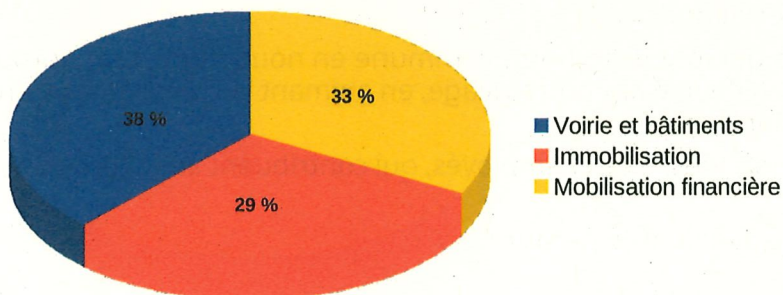
Fonctionnement - Dépenses



Investissements - Recettes



Investissements - Dépenses





PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **CHIRAC-BELLEVUE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert GANTHEIL**.

Etaient Présents : Stéphane BESSE, Christiane BROCHET, Robert GANTHEIL, Jean Marcel MASSET, Catherine MOURIACOU, Claire REVEILLOU-BILLOT, Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE, Marjorie TELLIER

Mme Catherine MOURIACOU est arrivée à 21h30.

Etaient absents excusés : Emilie FOURNIER, Jean-Pierre MARIVAL

Procurations : Emilie FOURNIER en faveur de Claire REVEILLOU-BILLOT, Jean-Pierre MARIVAL en faveur de Stéphane BESSE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaires de séance : Jean Marcel MASSET, Claire REVEILLOU-BILLOT.

Monsieur le Maire demande s'il est possible de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Un vote a lieu à main levée :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour :

01 - ZaENR

02 - Bâtiments - Décisions de travaux

03 - Demandes de subventions

04 - Motion éolienne

05 - DM budget Lot Puy Chaud

06 - Questions diverses :

- Pylônes

- Noël des enfants

- Galette 2024 (date)

- La Maïade

- Secrétaire et agent technique

- Sinistre bâche

- Code de la Route formation, proposition Jean Marcel Masset

DELIBERATION MA-DEL-2023 -051 - ZaENR (ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES)

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).



Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L.141-5-3 du code de l'énergie).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Monsieur le Maire précise que :

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...)

L'article L.314-4-1 du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique.

Les communes identifient par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire expose que les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR ont été mis à disposition du public par courrier postal.

Les ZAENR proposées sont les suivantes :

Eolien : présentées sur la carte en annexe

Solaire photovoltaïque : présentées sur la carte en annexe

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes.

Nombre de votants : 9

Abstention : 1

Contre : 1

Pour : 7

DELIBERATION MA-DEL-2023 -052 - Bâtiments communaux

Monsieur le Maire liste les bâtiments communaux et se penche précisément sur celui de « l'ancienne poste ». Monsieur SARLANDIE DE LA ROBERTIE explique les travaux à réaliser sur ce lieu et précise les solutions à prendre :

Vente

Restauration complète

Rénovation Isolation



Monsieur le Maire fait procéder au vote.

La vente est retenue à l'unanimité.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Le Conseil Municipal donne donc tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de procéder à l'évaluation du bien (Ancienne Poste).

En fonction des estimations reçues, le Conseil Municipal se réunira, informera le locataire actuel, afin de procéder à la vente.

DELIBERATION MA-DEL-2023 -053 - Demande de subventions (Association des Chasseurs de Celle)

L'Association des Chasseurs de Celle a demandé à la Mairie par un courrier, leur bilan financier à l'appui, une subvention.

Monsieur le Maire a fait procéder au vote pour une subvention de 200 €.

Celle-ci a été accordée à l'unanimité.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

DELIBERATION MA-DEL-2023 -054 - Motion de rejet parc éolien

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Neuvic, Saint-Pantaléon-de-Lapleau et Saint-Hilaire-Luc présentée par la société CE Gorges de la Haute-Dordogne.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 décembre 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GANTHEIL, Maire de Chirac-Bellevue.

Par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2023, une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Neuvic, Saint-Pantaléon-de-Lapleau et Saint-Hilaire-Luc et présentée par la société CE Gorges de la Haute-Dordogne est ouverte du 14 novembre au 14 décembre 2023.

Monsieur le Maire présente le dossier de l'enquête publique.

Il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation précitée. Par conséquent, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer.

Monsieur le Maire fait procéder à un vote à main levée.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Il est demandé au Conseil Municipal :

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **ÉMETTRE** un avis **défavorable** sur la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Neuvic, Saint-Pantaléon-de-Lapleau et Saint-Hilaire-Luc présentée par la société CE Gorges de la Haute-Dordogne.
- **DEMANDER** à Monsieur le Maire de bien vouloir en informer le Préfet et le Commissaire Enquêteur.



DELIBERATION MA-DEL-2023 -055 - DM concernant le budget annexe du Puy Chaud

N° SIRET : 2119055000057	Décision Modificative	Département : CORREZE
Etablissement : BUDGET 2 ANNEXE LOTISSEMENT D	Année 2023	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : LOTISSEMENT 2 DU PUY CHAUD	Page n° 1	Date de Séance : 13/12/2023

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en EXERCICE	
PRESENTS	
dont VOTANTS	

L'an deux mil vingt trois, le treize décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de commune de CHIRAC-BELLEVUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chirac-BelleVue, sous la présidence de Robert GANTHEIL, maire, MAIRE.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 07/12/2023

Etaient PRESENTS : Stéphane BESSE, Christiane BROCHET, Emilie FOURNIER, Robert GANTHEIL, Jean-Pierre MARIVAL, Jean-Marcel MASSET, Catherine MOURIAGOU, Claire REVEILLOU-BILLOT, Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE, Marjorie TELLIER

Etaient ABSENTS :

Le CONSEIL MUNICIPAL sur proposition du MAIRE,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDIT**
Nomenclature 712

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres ch. diverses de gestion courante	6588(65)	1,00		
Autres			7318(731)	1,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		1,00		1,00

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du/../... et de la publication en date du/../...

A Chirac-BelleVue, le 13/12/2023
Pour extrait conforme,
Le MAIRE



Questions diverses :

- Monsieur SARLANDIE DE LA ROBERTIE présente les différents travaux (isolation...) de la Salle Polyvalente, de la Maïade.
- Des devis sont en cours.
- RTE (EDF) nous a informés de la suppression de 8 pylônes sur notre commune soit un manque à gagner de 20000 €
- Le Noël des enfants : les jouets et le goûter sont préparés par Claire et Christiane et des bénévoles
- La galette et les vœux de la municipalité auront lieu le 7 janvier à 16 h. Les Galettes seront commandées « Au Pain Pétri » à Neuvic et au « Vival » de Liginiac.
- Pour la location-gérance de la Maïade, des candidatures sont en cours.
- Raphaël, notre agent technique a pris ses marques
- Isabelle prend ses fonctions le 3 janvier en binôme avec Patricia jusqu'au 16 janvier
- Le remplissage de la bâche sera réalisé par les Pompiers et le Riffaud
- Une formation de Code de la Route est proposée par Jean-Marcel aux volontaires pour remise à niveau



DELIBERATION MA-DEL-2023 -056 - Autorisation de Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme et d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L4312-6.

Imputation	Budget 2023	Limite légale du CGCT 25 % Crédits ouverts 2023
Chapitre 21	375000	93750
Chapitre 23	83650	20912
Chapitre 20	5000	1250

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance à 22h30.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 13 décembre 2023.

Signature Maire,

M. Robert GANTHEIL

Jean Marcel MASSET,

Signature secrétaires de séances :

Claire REVEILLOU-BILLOT

les réalisations

La commune a assuré l'entretien de la voirie avec l'aide de l'entreprise BESSE T.T.P.A. Les travaux consistaient à boucher les nids de poule, curer les caniveaux et remettre en état les saignées d'évacuation d'eau.

Le cheminement piétonnier qui relie le centre-bourg au Puy Chaud est finalisé. Son gazon est désormais stabilisé, et fait l'objet de tontes fréquentes.



Les terrains viabilisés du Puy Chaud II sont fauchés et entretenus régulièrement. L'entreprise la Charmille s'est chargée de remplacer les plants crevés des rangées de végétaux, comme prévu par le contrat de suivi à 1 an.



La croix des Bourgeades a retrouvé sa place après avoir été rénovée par notre ami Dominique SCHROTENHAUER et implantée par Stéphane BESSE.



Le sentier de randonnée entre la gare et la retenue du barrage des Chaumettes a reçu l'agrément du Département et est inscrit au PDIPR. Il est balisé et prêt à accueillir les marcheurs.



De nouveaux panneaux de signalisation routière régulent la circulation dans la commune.

- Voie rétrécie et limitée à 30 km/h en haut du cimetière.
- Poids limité à 7,5 t à Eybout et Eyboulet.
- Voie sans issue pour les accès à la Chaumotte et Chassac-Haut



Des travaux sur le toit de l'hôtel de la Maïade ont réglé le problème d'infiltration des eaux de pluie dans les murs.

La salle de bain du logement de la mairie a été entièrement rénovée suite à un dégât des eaux.



les réalisations

opération village fleuri

La commune s'est de nouveau portée candidate au label Village fleuri. Le compte rendu de la dernière visite du jury ne nous est pas encore parvenu. Néanmoins, le programme d'embellissement du village se poursuit.

C'est dans ce cadre qu'ont été mis en œuvre :

- des claustras pour masquer les containers à déchets,
- des réserves d'eaux pluviales,
- le rajeunissement des bosquets de végétaux du parc Coudert,
- l'entretien rigoureux des abords du parc,
- une table de pique-nique pouvant recevoir 10 convives.



Label départemental
VILLES et VILLAGES 2023
Fleuris

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Le Président du Conseil départemental de la Corrèze

distingue la commune de **Chirac-Bellevue**

pour le **7^{ème} prix**

dans la catégorie des communes de moins de **500 habitants**





les projets

La municipalit  envisage l'optimisation  nerg tique des b timents communaux.   notre demande, la structure d partementale Corr ze Ing nierie a effectu  l' tat des lieux de certains immeubles. Le rapport pointe notamment :

- l'insuffisance de l'isolation et l'obsolescence du chauffage de l'ancienne poste,
- la consommation d' lectricit  excessive de la salle polyvalente en hiver,
- la possibilit  d'am liorer l'efficacit   nerg tique de l'h tel-restaurant de la Ma ade.

Le Conseil municipal prendra une d cision quant aux travaux   r aliser. Corr ze Ing nierie se chargera de monter un appel d'offres.

Durant le chantier   l'ancienne poste, la commune logera les locataires dans un autre b timent.

Les travaux d'assainissement des maisons « Mairie — CATHALOT — KALHER 1 & 2 » sont retard s. Les d marches   effectuer dans le cadre de la solution 1, qui avait  t  initialement envisag e, s'av rent longues et complexes. Le Conseil va devoir valider un plan B.

Notre programme de voirie 2024 concerne le VC 3   Vern joux et la D982   la Croix du Clos.

La D982 sera  quip e de bordures de trottoir aux abords de la Croix du Clos

Toutes les r alisations et les projets se concr tisent gr ce notamment aux subventions du D partement et de l' tat.



au printemps 2024. La vitesse y sera limit e   70 km/h. D'ici l , un panneau provisoire signale le « passage pi tonnier ».

La r novation des maisons KHALER et CATHALOT fera l'objet de proposition de travaux au cours de l'ann e 2024.

L' clairage public est en cours d'optimisation. Le projet Cr puscule conduit par le syndicat de la Di ge va se mettre en place.

  ce jour, les nouveaux horaires d' clairage nous ont permis de diminuer notre consommation en kWh de 35 % et d' conomiser 1 % sur notre facture d' lectricit .

Le plafond de l' glise est toujours sous surveillance. Les jauges qui contr lent les d formations de la structure sont relev es p riodiquement. Si ces mesures restent satisfaisantes, les travaux pourront  tre envisag s d'ici un an.

La commune  tudie l'am lioration de l' clairage du terrain de p tanque.

le carnet

L' tat

Mariages et PACS

Gabriele MENARDI et Isabelle COUCHOURON,
Florian ABUDA et Claude Agn s CHASSAGNOUX

D c s

Jean JUILLARD,
Antoine CHASSAGNOUX

Bienvenue aux nouveaux chiracois

Mme Nelly GROSSET

Ils ont quitt  la commune

Valerie et Christophe BLANCHARD,
Famille MARTHINOVITCH,
Emma PARQUET et Baptiste VERGNAUD



les infos

Les tarifs de la distribution d'eau et de l'assainissement ont été revus par Le Conseil Syndical du Riffaud pour l'année 2024 :

Eau	Tarifs HT 2023	Tarifs HT 2024
M ³	1,50 €	1,50 €
Abonnement	103,00 €	105,00 €
M ³ fuite	1,00 €	1,00 €
M ³ vente en gros	1,77 €	1,80 €

Assainissement	Tarifs 2023	Tarifs 2024
M ³	1,39 €	1,39 €
Abonnement	75,00 €	75,00 €

Le personnel municipal évolue :

Mme Isabelle LAIR assure désormais le secrétariat de la mairie et la gestion de l'agence postale de la commune. Elle a été recrutée afin de pallier les absences de Mme Karine PEYROT qui nous a quittés pour le Syndicat de la Diège, de Mme Anne-Marie ARSAC, actuellement en arrêt maladie, et de Mme Patricia GIMENO, récemment embauchée, qui a décidé de ne pas rester pour raisons personnelles.

Mr Raphaël AMIARD a pris la suite de Mr Sylvain CIPOLAT qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il assure la continuité de l'entretien des bâtiments, des espaces vert et de la voirie. Il connaît bien notre commune pour y habiter et y avoir travaillé en tant qu'entreprise d'espaces verts.

La Maïade va pouvoir rouvrir prochainement. Mr Cyril GOÏ en reprend la gérance.

Le repas des anciens s'est tenu le 19 novembre. La fête a été animée par David REVEILLOU et régalande par les Saveurs du terroir.

La cérémonie du 11 novembre a bénéficié de la participation des élèves de l'école de Liginac. Merci à eux et à leur maîtresse, Mme COUCHOURON.

Lors des fêtes de fin d'année, le spectacle de cirque donné à l'occasion de leur Arbre de Noël a ravi les enfants de la commune.

Merci aux bénévoles qui se sont mobilisés pour décorer la commune.

Le Puy Chaud II verra se construire deux nouvelles maisons.



© images : Claire BILLOT



Division de la proximité numérique

BUREAU PRÉVENTION & PROTECTION

FICHE D'ALERTE

Prudence face au démarchage : faux partenariat commercial



Les faits

La gendarmerie nationale est régulièrement avisée du démarchage effectué auprès de certaines collectivités locales de la part de sociétés proposant des produits de cybersécurité « clés en mains ».

Sous couvert des obligations légales et/ou de recommandations d'agences comme l'ANSSI, la CNIL ou l'AMF, elles proposent aux élus de rassurer leurs administrés par l'utilisation de leur solution technique.

De plus, ces sociétés revendiquent également un partenariat et des procédures communes avec divers services étatiques spécialisés dont la gendarmerie nationale. Elles n'hésitent pas ainsi à utiliser les logos de ces différents services que ce soit sur leur page internet ou lors de leur campagne de communication.



Mode opératoire

Un représentant de la société prend contact avec les collectivités locales par courriel, sous la forme d'une newsletter faisant référence notamment à l'attaque récente une mairie.

Le courriel propose de souscrire à un dispositif moyennant une cotisation annuelle indexée sur le nombre d'habitants de la commune. A la suite de cette souscription, un « audit » externe serait prétendument réalisé ainsi qu'un suivi personnalisé par un expert.



Recommandations

- ✗ Le gouvernement français ne mandate aucun organisme tiers sans avertir les autorités concernées ;
- ✗ **Ne pas répondre dans la précipitation** : que ce soit pour les sollicitations téléphoniques ou par courriel, prenez le temps de vérifier les coordonnées
- ✗ **Ne pas ouvrir de pièce jointe, ni cliquer sur les liens** figurant dans les courriels d'une adresse comprenant un nom de domaine inconnu ou suspect ;
- ✓ **Signaler aux forces de l'ordre toute tentative commise** en veillant à conserver les courriels ; elles peuvent être notamment contactés via masecurite.fr ou l'application « Gend'Élus ».
- ✓ **Le site Cybermalveillance.gouv.fr dispose d'un annuaire de professionnels en cybersécurité validés et de confiance.**
- ✓ **N'hésitez pas à prendre conseil** auprès de vos CERT régionaux.

FA001/2023-BPP

16 août 2023



l'agenda

Pays Haute-Corrèze Ventadour, Pays d'art et d'histoire à Chirac-Bellevue



Visite à deux voix du village d'Eyboulet
Samedi 8 juin à 15h

Le samedi 8 juin 2024, le Pays d'art et d'histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour proposera une visite du village d'Eyboulet sur notre commune, dans le cadre de sa programmation des Rendez-vous.

Cette visite se fera à deux voix en partenariat avec Jean-Michel Goux dont la famille est présente dans ce village depuis plus de 170 ans.

Elle portera sur l'architecture ainsi que sur l'histoire des maisons et celle des familles qui ont habité ce village depuis 300 ans.

Le rendez-vous est fixé à 15 h et la visite est ouverte à tous ceux qui sont intéressés.

Informations et réservation au 05 87 31 00 57

Le dimanche 28 avril, le parcours en bus fera une pause dans le bourg de Chirac-Bellevue, pour un voyage dans le temps à travers les cartes postales et photos anciennes.

Les autres pauses se feront à la découverte de la Parenthèse, du Musée du Pays d'Ussel, du Moulin de Valiergues, du Moulin de la Luzège et du spectacle « Le Petit Prince ».

Adulte : 8 € / 6-10 ans : 5 € / pique-nique tiré du sac

Parcours sur réservation obligatoire au 05 55 95 23 30

AVIS DE RECHERCHE

Pour compléter son atelier carte postale à Chirac-Bellevue, le Pays d'art et d'histoire recherche des photos anciennes de la commune : partagez les vôtres par mail pah@payshautecorrezeventadour.fr ou par courrier : 6, place de l'église 19250 MEYMAC/info 05 87 31 00 57

Enquête géante à Chirac-Bellevue Jeudi 22 août 2024 à 15 h

Venez en famille aider l'enquêteur à démêler une mystérieuse histoire. Cherchez les indices, questionnez les suspects à travers le village et ses patrimoines et démasquez le coupable !

À partir de 6 ans/2 € par personne

Réservation conseillée 05 87 31 00 57



Festival des Printemps de Haute-Corrèze

Parcours Ussel-Neuvic

Dimanche 28 avril 2024 9 h 15 — 19 h 30

Les structures du festival « Les Printemps de Haute-Corrèze » vous invitent à voyager sur notre territoire. Deux parcours en bus, le 14 avril entre Meymac et Égletons et le 28 avril entre Ussel et Neuvic où vous pourrez remplir et agrémenter votre carnet de voyage de vos impressions, vos dessins, votre prose au fil des ateliers et rencontres.



Code de la route, roulons citoyen

La Mairie vous propose de participer à une information/rappel des évolutions du Code de la route le mardi 26 mars 2024 à 14 h 15.

Les places étant limitées, merci de s'inscrire à la mairie au 05 55 92 82 10.

Une collation est prévue pour la fin de la séance.



@images : Pays Haute-Corrèze Ventadour (PHC) et Pays d'Art et d'histoire



la récré chiracoise

par la présidente, Martine FAURE

Après la période « Covid », nous avons pu reprendre un peu d'activité avec un vide dressing, deux randonnées, une balade pédestre et une représentation de théâtre. Ces événements ont attiré peu d'habitants du village.

© images : la récré chiracoise



Les cours de gym des mardis et mercredis, de 18 h 30 à 19 h 30, ont repris début septembre. Christine GENDRE, notre prof depuis de nombreuses années, sympathique, dynamique et toujours au top, « enGENDRE » une bonne ambiance.

anne-claire et estelle

par la présidente, Annick MADELRIEUX AUBRIL

Le dernier événement majeur de l'Association Anne-Claire et Estelle a eu lieu le 15/08/2022 entre Chirac-Bellevue et Sainte-Marie.

En 2023, notre association avait projeté de marquer sa présence dans le cadre de la fête estivale de Chirac-Bellevue.

J'ai compris qu'aucune fête ne s'était tenue le premier dimanche du mois de septembre 2023.

Nous allons bientôt réunir notre AG et envisageons de monter un événement en 2024.

Nous ne manquerons pas de communiquer sur ce projet quand nous aurons finalisé.

la pétanque chiracoise

bilan d'une saison bien remplie, par Michel VEBRET

De nombreuses manifestations ont été organisées par la Pétanque chiracoise sur la commune de Chirac :

- Concours de pétanque le lundi de Pâques avec 38 équipes.
- Une journée de sport adapté pétanque avec 32 équipes issues de plusieurs centres adaptés.
- Le premier tour de la coupe de France avec la réception de l'équipe de Seilhac.
- Le premier tour de la coupe de la Corrèze avec la réception de l'équipe du Carreau tulliste.
- Une rencontre vétérans avec 6 clubs de Corrèze et une cinquantaine de joueurs.
- La fête de la St-Jean qui nous a permis de

© images : la pétanque chiracoise



rendre hommage à notre ami Jean-Jean décédé en début d'année et membre du club depuis son arrivée à Chirac.

• Les 12 heures de pétanque début juillet, renommées 12 heures de pétanque Challenge Jean Juillard.

• Les concours d'été les vendredis soir.

Par ailleurs, 4 équipes formées de joueuses et joueurs de la Pétanque chiracoise se sont qualifiées pour les demi-finales du championnat des clubs de la Corrèze, ce qui est peu courant au sein du département.

Ceci permet de dire que nous avons réalisé une belle saison avec bien des satisfactions.

Merci à tous ceux qui nous permettent de réaliser ce calendrier très chargé, à savoir les bénévoles du club, la municipalité, ainsi que de nombreux sponsors.



country roots

Par la présidente, Christine GENDRE



Nous nous réunissons tous les jeudis soir de 19 h à 21 h.

Nous participons régulièrement à des événements country dans un périmètre de 1 h de voiture, dernièrement à Argentat.

Nous organisons également des bals, soit à Chirac, soit à Neuvic.

Nous produisons aussi quelques démonstrations, comme récemment à Sérandon, ou lors de soirées privées.

Le 12 mai, nous serons à la foire aux plantes à Neuvic.

© image : Country Roots

la maison des assistantes maternelles

par Hélène et Mathilde, de la M.A.M.

À Mon Arbre Multicolore, 2024 débute toujours au complet, remplie de vie des 10 enfants qui fréquentent actuellement la M.A.M., dont la moitié sont Chiracois !

Après 7 années d'ouverture, et plus de 70 enfants qui ont grandi dans ses murs, la motivation et les envies sont là !

Cette année l'équipe a pour projet d'accueillir une Chiracoise, Marine Villebonnet, Anim&moi, pour une dizaine d'ateliers de médiation animale. Une séance prometteuse a déjà été effectuée.



© image : la M.A.M.

l'animation chiracoise

par le bureau de l'association Yakafokon :

Angélique ESCURAT, présidente - Brigitte CHAPPE, trésorière - Sophie BARDOULA, secrétaire

Vous avez sûrement remarqué que nous n'avons rien fait sur cette année écoulée et le dimanche 3 septembre pourtant pleines d'animations tout au long de la journée, faute de réservations pour le repas et le manque de mètres pour le vide-grenier nous avons préféré annuler quant au feu de la St-Jean je n'y reviendrai pas dessus, l'histoire est close.

Suite à une Assemblée générale extraordinaire nous avons décidé de mettre l'association en sommeil jusqu'en 2026, déçues et épuisées de voir à chaque proposition d'événements ça ne convient pas ou est sources de critiques diverses !

Quel dommage pour nos idées de 2024, mais nous laissons la place et les dates aux autres !!!

Évidemment nous ne demanderons pas de subvention en 2024 comme cette année d'ailleurs.

Nous avons placé notre argent sur un livret en prévision d'une année 2026 porteuse d'espoirs !!!

les involtes

par Mathilde des Involtes

Le mardi 6/mercredi 7 février dernier, la compagnie Les Involtes a eu le plaisir de proposer son Assemblée générale annuelle dans la salle polyvalente de notre village. Une première pour cette compagnie implantée depuis 10 ans sur notre commune.

Une vingtaine de personnes a pu découvrir le travail et la vie associative de cette compagnie professionnelle à la discipline dominante de marionnette.

Adhérents de la compagnie et curieux ont pu poser des questions et se rencontrer avant de partager un verre de l'amitié offert par la commune. Merci à tous les participants pour cette belle soirée.



© images : les Involtes



le ciel à chirac-bellevue

par Olivier BARRAUD

L'observation du ciel a toujours été depuis que nous sommes Hommes une source de questionnements. Peut-être même qu'à la préhistoire, l'astronomie était présente dans les pratiques sacrées de cette période. Aujourd'hui, notre connaissance de l'Univers est considérable. Malgré tout, tant de questions restent encore et resteront sans réponse. Et il suffit de lever les yeux par une nuit sans nuage pour se laisser happer par ce spectacle majestueux, incroyable, merveilleux.

En même temps, nous recevons une triple leçon d'humilité que devraient suivre tous ceux qui ont un jour (ou malheureusement plus d'un jour) une soif ou un sentiment de puissance ou de domination.

Car, observer le ciel, c'est d'abord prendre conscience que nous sommes bien isolés sur ce petit caillou qu'est la Terre... et que nous ferions bien d'en prendre soin et d'apprendre d'y vivre ensemble, car l'espèce humaine n'est pas prête de la quitter pour s'installer ailleurs.

De plus, notre existence individuelle de quelques décennies paraît bien dérisoire face aux milliards d'années qui jalonnent l'histoire de l'Univers.

Enfin, nous sommes désespérément minuscules quand on compare la Terre aux astres que nous voyons dans le ciel nocturne. Il faudrait 110 Terre les unes sur les autres pour arriver au diamètre du Soleil, notre étoile. Et il faudrait 700 Soleil les uns sur les autres pour arriver au diamètre d'Antarès, étoile de la constellation du Scorpion.

Une fois cela en tête, profitons de ce spectacle. Rideau...

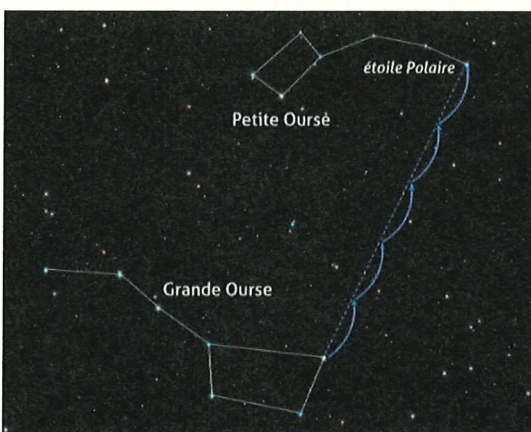
le ciel du 4 mai 2024 - 6 h

Rapprochement Lune — Saturne

Juste au-dessus de l'horizon, dans les lueurs de l'aube, la Lune et Saturne seront très proches... si vous trouvez un endroit dégagé à l'horizon est. Mars est proche de la Lune, mais risque d'être difficilement visible.



© images : Olivier Barraud - Stellarium



se repérer

La Grande Ourse, la Petite Ourse et l'Étoile polaire

La Grande Ourse (ou Grande Casserole) est facile à trouver lorsque la nuit s'est installée. Prenez le bord extérieur et prolongez-le vers le haut de la Casserole. Reportez environ 7 fois la hauteur de la casserole et vous trouverez l'étoile Polaire (extrémité de la queue de la Petite Ourse) qui indique aux humains depuis longtemps le Nord géographique.



Mais pourquoi donc « Grande Ourse » ?

La « Grande Casserole » n'est qu'une partie de ce que les Grecs anciens avaient déjà imaginé à partir du dessin formé par plus d'étoiles de cette région.

C'est une constellation circumpolaire, qu'on peut voir dans le ciel nocturne tout au long de l'année.



Zoom sur...

Observer le ciel, c'est voyager dans le temps

La lumière a une vitesse d'environ 300 000 kilomètres par seconde. Pour le dire autrement, un « grain » de lumière pourrait faire presque 8 fois le tour de la Terre en une seconde.

Cette caractéristique a permis de définir des unités de mesure de distance. La plus connue est l'année-lumière qui est la distance parcourue par la lumière en une année, soit environ 10 000 milliards de kilomètres.

Les astrophysiciens, par des moyens un peu longs à expliquer, sont capables de donner les distances qui nous séparent des objets célestes que nous voyons.



Prenons la célèbre galaxie d'Andromède (une galaxie est un groupe de plusieurs milliards d'étoiles), souvent considérée comme une galaxie jumelle à la nôtre. Elle est située à 2,6 millions d'années-lumière.

Cela veut dire que la lumière qui part de cette galaxie met 2,6 millions d'années pour parvenir jusqu'à nous. Si vous l'observez dans un télescope, l'image qui arrivera dans votre œil sera partie il y a plus de 2 millions d'années. Ce que vous voyez à ce moment-là, c'est l'image de la galaxie telle qu'elle était au temps des premiers hominidés.

Ça marche avec d'autres astres ! Imaginez qu'au moment où vous lisez ces lignes, le Soleil devienne bleu. Hypothèse totalement farfelue... Et bien, sur Terre, nous verrons le changement 8 minutes après puisque notre étoile est située à 8 minutes-lumière de la Terre.

En résumé, lorsque vous levez les yeux au ciel par une belle nuit, ce que vous voyez ce sont les images des astres qui sont parties il y a quelques minutes (pour les planètes), quelques années ou quelques centaines d'années (pour certaines étoiles) voire quelques millions d'années (pour les galaxies).

Quand je vous disais qu'observer le ciel, c'était voyager dans le temps.



la menterie de la veillée

un compagnon indésirable

par François WATIER

Au bord de la retenue des Chaumettes, au pied de Vernéjoux, le crépuscule était superbe. Le soleil disparaissait lentement derrière la dernière ligne d'arbres éclairée à contre jour.

Je terminais ma randonnée avec pas mal de retard. Je profitais des dernières minutes d'autonomie de mon smartphone pour prendre quelques photos du ciel enflammé par les lumières du soir. Je rangeais ma gourde. Je sanglais mes bâtons de marche et la corde, que j'emmène toujours mais qui ne m'a jamais servi, à l'arrière du sac à dos et je me remis en route.

Il me fallait maintenant remonter entre chien et loup le chemin raide et escarpé jusqu'à Marmontel, puis suivre la petite route sur les derniers kilomètres avant d'atteindre la gare où m'attendait la voiture.

Je venais justement d'atteindre le chemin carrossable, encore humide de la tempête de la nuit précédente, et encombré de branches mortes, quand, tentant de franchir une profonde flaque, je trébuchai. Je repris mon équilibre. Je réajustai mon sac à dos sur mes épaules et « plouf » j'entendis derrière moi quelque chose tomber dans l'eau.

Je tournai la tête par-dessus mon épaule, mais sans voir quoi que ce soit. Je n'étais pourtant sûr de rien : pas de lampe pour scruter l'obscurité puisque la frontale était restée dans la voiture et que la séance photo crépusculaire des rives de la Diège avait épuisé la batterie de mon téléphone qui, sinon, aurait pu me servir de torche.

Dès que je repris ma marche, j'entendis derrière moi quelque chose glisser sur les gravillons. Et, étrangement, ce n'était sans doute qu'une impression, je sentais mon sac peser un peu plus sur mes épaules.

Je m'arrêtais, aux aguets. Le bruit cessa. Un nouveau coup d'œil rapide en arrière ne put me renseigner sur ce qui se trouvait dans mon dos.

J'avais de plus en plus anxieux dans la nuit. J'entendais distinctement quelque

chose derrière moi. Autant que je pouvais en juger, ce qui me suivait s'adaptait à la vitesse de mon pas. Quant à mon sac sur mes épaules, je ne me l'expliquais pas qu'il semblât de plus en plus lourd. La fatigue peut-être.

Une nouvelle flaque encombra le chemin. Je l'enjambai, et j'entendis avec effroi ce qui me suivait sauter le filet d'eau juste derrière moi. Je m'arrêtai, et de nouveau ce fut le silence.

Dès que je marchais, le bruit me suivait. Il accélérât quand j'accélérais, ralentissait quand je ralentissais, s'arrêtait quand je m'arrêtais.

Si je butais sur une branche morte sur le chemin, je l'entendais rouler sur le bitume derrière moi. À chaque obstacle que je franchissais, j'entendais mon poursuivant le franchir juste derrière moi.

Et toujours ce poids inexplicable sur mes épaules. Mon sac était pourtant presque vide. J'avais bu toute l'eau de ma gourde, je portais sur moi ma veste polaire et mon coupe-vent, et le piquenique était depuis longtemps dans mon estomac.

Quelque chose pesait sur mes épaules et je l'entendais se traîner derrière moi.

L'évidence terrible s'imposa en un éclair et me figea sur place.

La galipote !

La galipote m'avait choisi pour véhicule !





Mon grand-père m'avait souvent mis en garde contre cette créature maudite, mi-bête mi-homme, qui, si vous vous attardez de nuit sur les chemins, s'agrippe à vos épaules et se laisse traîner pour accomplir, sur votre propre dos, la procession nocturne qui doit la libérer de sa malédiction.

C'en était trop. Effaré, je jetais le sac à terre et me mis à courir comme un dératé sur les derniers 500 m qui me séparaient de ma voiture.

Sur le parking faiblement éclairé par le lampadaire de la gare, je repris peu à peu mes esprits et essayais de me rassurer. Une galipote ? En plein XXI^e siècle ? Cette vieille légende ? Je cherchais désespérément une explication rationnelle quand elle me vint enfin à l'esprit. Il fallait que j'en aie le cœur net.

Armé de ma lampe frontale récupérée dans la voiture, je revins sur mes pas pour retrouver le sac à dos abandonné. Et, soulagement, c'était bien ça.

Les bâtons de marche, mal sanglés sur le sac, avaient glissé à terre quand j'avais trébuché, et s'étaient emmêlés dans la corde pliée à la va-vite au dos du sac. Durant tout ce temps, j'avais traîné derrière moi, au bout de la corde, le fagot des bâtons et des branches que chaque brindille rencontrée alourdissait. Point de galipote.

Mais au fond de mon crâne persistera l'idée que cette corde emmêlée aurait été très pratique à la galipote si elle avait vraiment voulu s'accrocher à moi.

Le lèbèrou - © image : d'après Maurice Albe

Un peu de culture populaire :

Je vous fais un aveu : mon grand-père limousin ne m'a jamais raconté d'histoires, je ne l'ai pas connu. En revanche, le talent de conteur de mon arrière-grand-père, terrorisait ses petits-enfants, pour leur plus grand plaisir, à la veillée, avec ses récits qu'on appelle aujourd'hui contes et légendes populaires.

Je vous ferais un deuxième aveu, il ignorait sans doute tout de la galipote auvergnate, de la ganipote poitevine, ou du tac gascon.

Il craignait en revanche leur homologue périgourdin et limousin, le lèbèrou. Même créature polymorphe, animale la nuit, humaine le jour, même condamnation à faire le tour de sept clochers en une nuit pour expier une faute, même habitude à s'accrocher au dos du promeneur attardé et à se laisser traîner derrière lui pour alléger la fatigue due à son pèlerinage nocturne.

Ma mère se souvient que son grand-père lui avait raconté qu'en rentrant tardivement, et peut-être un peu gris, de la foire de Saint-Junien, les épaules chargées du harnais du bœuf qu'il y avait vendu, il s'était fait surprendre par le lèbèrou qui l'avait suivi pendant un long moment. De frayer, il s'était débarrassé de son fardeau pour pouvoir rentrer au plus vite à la ferme. Quand il revint chercher sa charge le lendemain matin, il se rendit compte, aux traces laissées sur le chemin, qu'il avait entendu glisser derrière lui, pendant bien trop longtemps, les lourdes lanières du harnais qui étaient tombées en partie de ses épaules.

Un harnachement paysan et des lanières de cuir, c'est bien plus joli qu'une corde de nylon et des bâtons de marche. N'est pas mon arrière-grand-père qui veut.

- À regarder en 5' 59" : Le coulobre, les stries et le lèbèrou (HelixirAtelier, Héléna Leclerc) <https://www.youtube.com/watch?v=KDPDjmKQm4s>
- À écouter : Lo Leberon (Sonoloco, Metal Rock occitan, Album Dangerous)
- À lire : C'était le temps des loups, du loup au lèbèrou, récits et chroniques de l'ancien Périgord (Jean-Paul Auriac, 2007)



la recette

par Jean-Marcel MASSET

Hachis Parmentier végétarien aux lentilles

Ingrédients :

600 g de patates douces
1 pomme de terre moyenne
20 cl de crème liquide
quelques noix de beurre
130 g de lentilles vertes crues
250 g de champignons (des bois)
1 carotte
2 oignons hachés finement
1 gousse d'ail haché
1 cuillère à soupe de paprika

Recette :

- L**ancez la cuisson des lentilles dans un grand volume d'eau bouillante (20 min), égouttez et réservez.
- P**elez la patate douce et la pomme de terre à la vapeur ou dans une casserole d'eau bouillante.
- É**crasez les patates en purée, ajoutez le beurre et la crème liquide, assaisonnez et mélangez.
- C**oupez la carotte en julienne, faites revenir dans une sauteuse avec de l'huile d'olive. Les morceaux de carotte doivent être tendres.
- A**ajoutez les oignons, l'ail, les champignons émincés, le persil et le paprika. Rajoutez les lentilles cuites en fin de cuisson, rectifiez l'assaisonnement.
- V**ersez les lentilles dans un plat à gratin, recouvrez de la purée de patates douces.
- A**ajoutez quelques noisettes de beurre ou du fromage râpé.

Enfournez pour 25 minutes à 180 °C

Bon appétit !



la pensée positive

citations recueillies par Jean-Marcel MASSET

« L'obstination est le chemin de la réussite. »

Charlie Chaplin,
Ma Vie, 1964.

**« Il est dur d'échouer,
mais il est pire de n'avoir jamais tenté de réussir. »**

Theodore Roosevelt,
"The Strenuous Life", discours devant le Club Hamilton, 10 avril 1899.

**« Ceux qui abandonnent ne gagnent jamais,
ceux qui gagnent n'abandonnent jamais. »**

Napoleon Hill,
Pensez et devenez riche, 1937
(aussi attribué à Vince Lombardi)

**« Le plus grand plaisir de la vie est de réaliser
ce que les autres vous pensent incapable de réaliser. »**

Walter Bagehot,
"Shakespeare - The Man", paru dans *Prospective Review*, juillet 1853



Qui a dit ?
"On ne ment jamais autant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse."

La citation du dernier numéro est de J. F. KENNEDY

les contacts et les horaires

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h
Mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 30
Permanence assurée par les élus le samedi de 10 h 30 à 12 h 00
Tél. : 05 55 95 82 10
Tél. d'urgence : 06 38 48 43 78

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Neuvic (05 55 95 03 52)

Lundi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h
Mardi : fermée
Mercredi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h
Jeudi : fermée
Vendredi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h

Déchetterie verte de Chirac à Marmontel

Sur demande à la Mairie

Haute-Corrèze Communauté

Antenne de proximité de Neuvic

05 55 95 85 88
47, rue du Petit Paris, 19160 Neuvic
Lundi, mercredi, vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 16 h à 18 h sur rendez-vous

HCC Ussel

05 55 95 35 38
23, parc d'activité du Bois Saint-Michel, 19200 Ussel
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Maison France services - Guichet unique

6, place Henri Queille, 19160 Neuvic
05 55 46 06 51
neuvic@france-services.gouv.fr
Lundi : 09h00 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
Mardi : 09 h à 12h00 (13 h 30 - 17 h 30 sur RDV passeport et carte d'identité)
Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30 (9 h - 12 h sur RDV passeport et carte d'identité)
Vendredi : 13h30 à 17h30